


V
B
J
C
391056 -
- 391072
II Mag St. Dr.

REFLEXIONS
RELATIVES AU COMMERCE
DE LA
POLOGNE.

1791.



IL est bien naturel que chaque Nation aspire à étendre son Commerce & à se procurer le Profit le plus decidé pour son trafic avec les Etrangers. Pour y parvenir un Gouvernement bien instruit, doit tacher sans doute, d'eloigner tous les Liens, que d'autres Païs ont opposé au Debit des Productions & des Manufactures de sa Nation, épier la Maniere la plus commode pour se procurer ses besoins & pourvoir tant à la Solidité qu'à la Sureté des Speculations mercantiles. Ces Idées sont tout à fait générales, appliquons les à notre Patrie. La Pologne, Païs riche en Productions du Sol, est enclavée dès le traité de Partage de l'Année 1772 entre les Etats de trois Royaumes des plus puissans de l'Europe, & elle n'a pas des Connections directes pour ce qu'elle produit & consume avec d'autres Nations commerçantes, qu'en payant un tribut bien accablant à ses Voisins, principalement à celui, qui lui affine du Coté de la Mer Baltique. Apprécions de quel droit la Prusse fait tributaire la Pologne, ce même Royaume dont elle n'etoit qu'un fief il y a quarante Ans. C'etoit autant la force majeure, que la surprise de la Religion & de la Sagesse des delegués de la Nation dans un tems d'Anarchie, qui a donné le Jour à ce traité de Commerce, dont le Prince en faveur du quel il a été conclu, doit rougir lui-même, en considerant qu'il n'a pas aucune des qualités d'un Concert amical avec une Nation respectable, mais porte plutôt l'Empreinte de l'Esclavage forcé sur un Païs conquis & de la Politique la plus malhonnête. Il faut justifier ce que l'on dit lorsqu'il est frappant, mais je n'ai qu'à faire tourner les yeux sur le tarif Prussien, des Entraves que l'on perçoit à Fordon & ailleurs, on n'y parle presque que de deniers & de gros, ce qui faisoit croire au Committé polonois que les Droits proposés ne faisoient pas un Objet de Consequence,

ſequence, calculant ſelon les taxations dans leur propre tarif, & n'ayant pas aſſés de Connoiſſances mercantiles, pour obſerver que les denominations des Quantités, pour lesquels on demanderoit ces droits, etoient des plus minces & montent à l'enorme lorsqu'ils ſont payés par des Maſſes tant ſoit peu conſiderables. De plus pour eluder le traité ſtipulant de 2 pour cent les droits pour les Marchandiſes paſſant de & en Pologne par le territoire Pruſſe, Danzig que la Nature a pour ainſi dire doué de l'Etape de l'Exportation & de l'Importation polonoiſe, Ville que de plus de 300 Ans eſt incorporée à la Pologne fut declarée Ville etrangere, & on fixa que les Marchandiſes qui paſſeroient pour ou viendroient de là payeroient 12 pour cent & cela ſur des Machinations ſiniſtres qui répreſentoient Danzig comme une Ville où l'on vit du Vol ſur la Nation & donnoient des Idées chimeriques de combien on ſeroit mieux accomodé à Elbing, où le Roi de Pruſſe etabliroit l'Etape pour le Superflu & les Beſoins de la Pologne. Mais quoique 12 pour cent ſur des Marchandiſes & encore taxées à l'enorme ſont deja plus que ſuffiſants pour abſorber le fruit des peines & de ſueur de la Nation, on ne s'en tient pas là. Sous les Denominations de Tantieme d'Expedition & d'Agio ſur l'Argent on a trouvé de nouveaux Moyens d'accumuler les Entraves & cela ſi conſiderablement que pour differents Articles ces Exagerations montent presque au niveau des Entraves mêmes. Par Exemple les Harengs payent les Droits par Quintal de 9 bons gros où 2. fl. par Tonneau & la tantieme &c. montent à 1 fl. 18 gr. Mêmes les Matelots, en paſſant doivent payer des Droits par tête, & chaque Morceau, que ces pauvres gens touchent durant le Voyage paye au Roi de Pruſſe etant titré legumines. Les Traités les plus ſinceres & honnêtes etant ſuſceptibles de Modifications, lors qu'une des Parties contractantes s'en trouve gravée, n'oſeroit on pas demander au Roi de Pruſſe de ſeule Juſtice de remedier aux Abus d'un traité forcé ſur la Nation à l'Aide de quelques Traités ruſés de leur Patrie Sans doute ce Point eſt le plus conſiderable pour la Pologne, mais il y en a encore d'autres, qui demandent une Reflexion froide de ceux qui aſpirent à former le Bonheur de leur Patrie. L'on dit en Pologne: Danzig s'eſt arroge

rogé l'Etape du Commerce polonois, il faut dont faire changer cet Abus, & la Nation doit prendre en mains le Commerce etranger. Eclairciſſons ces Idées. La Pologne n'a point de Rivieres propres à reçevoir des Navires maritimes, & même avec les Bateaux plats on ne peut pas deſcendre que durant peu de Mois. Les denrées de la Pologne ſont très differentes quant à leurs qualités, ſelon le Sol qui les a produites. A l'Etranger la Coutume & le Gout ont donnés une Prédilection pour telle & telle qualité d'une même denrée. La deſlutation de la Pologne ſe fait de la Manière, que c'eſt ou le Seigneur des Terres qui exporte ce que la Nature & le Labour de ſes Sujets a produit, ou le Marchand tant chrêtien que Juif, qui ramaſſe des Contrées voiſines à ſa demeure les Marchandiſes dont on offre la Vente ſur la Place même. Presque toutes les Marchandiſes arrivent à Danzig dans un Etat cru, ou même tels qu'il leur faut du tems & de nouveaux ſoins pour les rafraichir & pour leur rendre la Qualité neceſſaire pour un Transport ulterieur. Il s'enſuit donc que ſi le defluteur Polonois vouloit paſſer avec ſes Marchandiſes directement à l'Etranger, il risqueroit de n'en pas tirer la Moitié de ce qu'elles lui donnent lorsqu'il les vend à Danzig. Voici des Exemples. La France ayant diſette de Froment & le defluteur de la Sendomirie avec ſes Parties blanchâtres s'entetant de les y faire paſſer, n'en tireroit peut être le Prix dont il verroit payer là des Sortes ordinaires rouges tandis qu'a Danzig il en auroit reçu ſans doute au moins fl.|50. de plus, mais en revenche, ſi le Proprietaire d'une Sorte ordinaire s'aviſoit de les envoyer à telle ou telle Place angloiſe, il ſeroit dans le Cas de ne s'en pouvoir débarraſſer du tout, ou tout au plus à pure Perte. C'eſt le même des douves & des Planches; qui voudroit envoyer en France ceux à la Courronne, n'en feroit meilleur Marché que du Rebut, & qui porteroit Braksbrak en Angleterre, pourroit freter des Navires pour les retourner. Encore l'Etranger des differents Païs n'a pas toujours beſoin des Productions polonoiſes, & lorsqu'on voudroit alors néanmoins les envoyer on y risqueroit de payer plus de Magazinage & d'autres' fraix, qu'elles ne produiroient en Capital bruttes, etant vendues après quelques années. Mais

on

on dit: nous voulons traiter à Danzig directement avec les Etrangers, voyés en les Suites. Les Marchands étrangers qui viennent à Danzig sont pour la plupart des Speculateurs à la bonne Avanture, qui cherchent à s'enrichir, & lorsqu'ils ont remplis leur but, pour la plus grande Partie, retournent à leur Patrie, ayant réellement appauvri la Pologne de ce qu'ils emportent, ainsi lorsqu'on s'engage avec eux on n'a que Perte palpable, car le Marchand Danzicois est en etat de payer autant & plus encore des Productions Polonoises puisqu'il est en liaisons, non avec une seule Contrée, mais presqu'avec toute l'Europe, ainsi il sait à tout Moment où il y a de Besoins de telle ou telle denrée, & paye bien ce dont il n'a pas l'Occasion de se defaire pour le Moment, ayant la Speculation qu'une Epoque plus favorable suivra. Est ce donc à raison que l'on envie au Marchand danzicois de s'enrichir aux fraix des Polonois? ses Coffres ne sont-ils pas effectivement le tresor où la Nation puise tous les Jours, car plus il y a de Marchands riches à Danzig, plus les Produits de la Pologne seront payés; le Marchand soigneux de placer ses Capitaux forme ses Speculations d'autant plus brusquement, & epie par des Rapports etendus dans tous les Coins du Monde, où les denrées Polonoises pourront se vendre ne fut-ce qu'à un pour cent de plus. Quant aux Besoins de la Pologne c'est tout à fait la même chose. Tout est acheté par le Marchand Danzicois au moment & à la place où il est le moins cher & si chaque Seigneur Polonois vouloit correspondre avec l'Etranger pour se procurer ses Besoins & se defaire de ses Produits de la Maniere la plus profitable, le seul Port de Lettres engloutiroit plus qu'il n'en faut pour faire vivre avec aisance bien de Marchands Danzicois, & en quelles mains tomberoient souvent ces Individus? ne seroient-ils pas trompés de la maniere la plus choquante, vu que le Marchand, qui employe toute sa Vie pour se procurer de Connections solides ne s'en peut pas garder toujours. Laissés donc Patriotes Polonois à Danzig l'Etape tel qu'il a été de jadis & relevés le par Votre Intervention de la Misere dans laquelle il languit. — Voyés des Magazins en decombres, des Maisons vendues au quart de ce qu'elles valoient il y a 20 Ans, des rues entieres où presque

Personne

Personne ne demeure, ces Jardins temoins de l'aisance de nos Ancêtres devenir l'un après l'autre le domaine des Etrangers, des centaines de familles jadis opulentes reduites à la Pauvreté & Vous oublierés sans doute, qu'il y a encore quelques Individus qui par des Accidens fortunés se trouvent dans un Etat d'Aisance. Mais avant tout, gardés Vous de demembrer Danzig de Votre Corps, ce seroit une Epée tranchante dans Vos Reins. Les Societés de Commerce maritime qui à present ne peuvent marchander qu'à Mains liées, lieroient alors les Mains à tout le monde, ce seroient elles, qui par des Prerogatives secretes & publiques, s'approprieroient en Monopole tout le Négoce de la Pologne; le Prix des denrées de & pour Votre païs seroit fixé non pas comme à present sur les Besoins de l'Etranger, augmenté encore par l'Envie de centaines de Marchands qui y aspirent, Vous payent & vendent autant à Votre Profit, que souvent on a de la Peine à conçevoir quels sont les Idées de ces gens en faisant un Commerce au dessus d'un calcul raisonable; mais selon le bon plaisir d'une seule Compagnie dont les Employés Vous feroient encore payer la grace qu'ils auroient de Vous laisser la Chemise lorsqu'ils Vous auront otés les Habits.

SUPPLEMENT

aux Reflections relatives au Commerce de la Pologne.

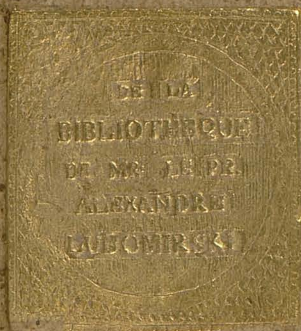
1. On ne connoissoit jadis ni en Pologne ni dans la Prusse (il n'est pas Question de la Marche) la division usitée des Ecus qu'en 90 gros à 18 deniers, aussi la Signature accutumée pour les bons gros etoit de tout tems GGr. differente des gros ordinaires qui se marquent gr. Même encore aujourd'hui on calcule aux douanes Prussiennes le surplus des Ecus sur le Pié de 90 gros à 18 deniers, comment dont les droits Prussiens qui ne sont marqués dans le tarif que comme simples gros, sont ils perçus à raison de bon gros & de-

& deniers? dont 24 b. gr. font l'Ecu, & 12 deniers le bon gros? Il eſt presque évident que c'eſt un abus volontaire contre lequel la Nation Polonoiſe pourroit de bon droit ſe recrier, & cela changé on n'auroit pas beſoin de faire un autre Tarif ou d'y modifier quelque choſe, car ſur ce Pied les droits ſeroient d'eux mêmes tout à fait moderés, ſe reduiſant ſur les droits perçus par bon gros à peu près au quart & ſur ceux eſtimés dans le Tarif par bons deniers presqu'à un Sixieme, ſavoir, on paye ſelon le Tarif par Scheffel de froment quatre bons gros ou 10 Ecus par Laſt, ſi c'etoient des gros ordinaires ce ne ſeroit que $2\frac{2}{3}$ Ecus. On paye de la Cire 6 bons deniers par Livre ou $6\frac{2}{3}$ Ecus par Schiffpfund de 320 Livres, ſi c'etoient des deniers ordinaires, ils ne feroient que $1\frac{5}{27}$ Ecus.

2. Danzig dans les Temps de ſon Commerce étendu, pouvoit procurer aux Polonois leurs beſoins à bien meilleur Marché, que les Marchands Varſoviens ne les tirent à preſent directement de l'Etranger. Voyés comment: lorsqu'il y avoit chés l'Etranger des Marchandiſes à bon Marché, dont on ne ſavoit comment ſe defaire, les Marchands etrangers qui avoient des Navires deſtinés pour Danzig les leurs donnoient au Lieu de Leſt à la bonne Avanture, il s'en accumuloit des Quantités plus que ſuffiſantes, l'Etranger demandoit un Debit prompt, vendoit à tout prix, & le Marchand Danzicois à Proportion, aux Acheteurs Polonois, tandis que le Marchand Varſovien doit payer ce qu'il achete à l'Etranger au moins aux Prix courrants, & ne peut epargner ni les Frets, ni les Commiſſions pour differents Mains intermediaires par lesquels les Marchandiſes paſſent, & en conſequence il ne peut les offrir à ſi bon Marché que le Danzicois le pouvoit faire autre fois.






DE LA
BIBLIOTHEQUE
ALEXANDRE
LUBOMIRSKI